

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2023/06

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 JUIN 2023 à 20 h

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le vingt-deux juin 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert

GIROUD Marc
SERRAILLE Joëlle
PERRIER Guy
LANGE Audrey
BLANCHARD Valérianne
MESSAOUDI-PERRET Merryl

Excusés :

PALAIS Jean-Claude (pouvoir à COLLON Colette)
POIRON Jean-Pierre (pouvoir à CHAVEROT Véronique)
BISSAY David (pouvoir à GIROUD Marc)
LAURENT Michel (pouvoir à BLANCHARD Valérianne)

Désignation du secrétaire de séance : Joëlle SERRAILLE

Approbation du PV de la réunion du 30.05.2023

Délibérations :

2023.06.01 - Santé au Travail Loire Nord :

Approbation de la convention d'adhésion conforme au décret 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans les collectivités territoriales.

Une cotisation sera versée annuellement en début d'année en TTC. Le montant de la cotisation est fixé à 87 € HT par agent pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec Santé Loire Nord.

D.2023.06 - Approbation renouvellement ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie de 500 000 € est accordée pour 1 an. Elle arrive à expiration le 16 septembre prochain. Elle sera renouvelée, compte tenu des travaux à venir sur la scierie Giroud.

Les conditions sont identiques à la précédente : Frais de dossier de 500 €, taux d'intérêt sur le montant du tirage : 3.40 % + marge de 0.90 %.

2023.06.02 - Approbation marché de maîtrise d'œuvre pôle Jeunesse :

Suite à l'appel d'offre passé le 17 mars dernier sur la plateforme des marchés publics du Département de la Loire, le Cabinet NP Conseil a analysé les 15 offres réceptionnées dans les délais, soit le 20 avril à midi.

Lors de l'ouverture des plis, il a été relevé que trois candidats avaient fait des propositions financières dépassant le seuil admis pour la passation des MAPA (seuil de 215 000 € HT).

Ces plis étaient donc inacceptables car ne respectant pas le budget alloué pour l'opération et la procédure. Ils n'ont donc pas été analysés.

Les critères de sélection étaient les suivants :

Critère 1 : Réponse aux besoins / savoir-faire.....	50 points
Critère 2 : Montant de l'offre	40 points
Critère 3 : Qualité architecturale et technique.....	10 points

Au vu des notes attribuées, les 3 premiers du classement étaient :

1 – Agence Brosselard & Troncy.....	91.90/100
2 – Sébastien Choulet.....	88.13/100
3 - Fabriques Architectures Paysages.....	88.00/100

C'est donc le cabinet BROSSÉLARD & TRONCY d'un montant de 171 000 € HT qui se verra attribuer le marché.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le marché correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le marché de 171 000 € HT et autorise Mme le Maire à le signer.

2023.06.03 - **Embauche d'un jeune pendant les vacances** :

Il est proposé un CDD à temps complet au service de la voirie, du 03 juillet au 19 août prochain.

3 candidatures ont été reçues en Mairie, dont 2 jeunes femmes. Compte tenu des travaux à réaliser, le choix s'est porté sur le jeune homme de St-Cyr-de-Valorges, étudiant ingénieur en génie civil à Strasbourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher à l'unanimité un jeune en CDD à temps complet durant les vacances d'été.

Questions diverses

Remplacement au CCAS d'une personne à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 19 février 2024 suite à un départ à la retraite d'un agent.

La poste sera transférée au Vival.

Charlène assurera la gestion du logiciel cantine et garderie à la place du ménage de la cantine.

Une personne sera recrutée pour la cantine, le ménage de la cantine, la médiathèque et quelques heures en mairie, soit un horaire hebdomadaire de 20 heures annualisées, à partir du 19 février 2024.

Une annonce sera passée et les personnes intéressées pourront déposer leur candidature auprès de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création du poste par le CCAS.

Forum de l'emploi

Devant la pénurie de main d'œuvre pour les entreprises et les artisans, Mme le Maire propose d'organiser un Forum de l'emploi, le 19 juillet à 18h00. Ce forum de l'emploi aura pour objectif de mettre en contact des jeunes avec des chefs d'entreprises, des artisans. Ceci peut être intéressant de mettre en perspective les postes qui seront ouverts à l'embauche à plus ou moins long terme.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce sera un moment informel pour faire connaître les entreprises du village et des alentours, et mettre en rapport les demandeurs d'emploi éventuel ou des personnes en reconversion, et les chefs d'entreprises.

2023.06.04 - Convention REMOcRA – SDIS

Il s'agit d'utiliser un logiciel spécifique, mis à disposition gratuitement par le SDIS, dans lequel seraient enregistrées les bornes incendie et par lequel on pourrait signaler leur dysfonctionnement.

Le SDIS propose aussi des formations « Secours à personnes ». Pour cela des conventions sont à passer avec les employeurs.

Il est envisagé également de remettre en fonctionnement le centre de premiers secours de Violay. Une information sera passée sur la Commune.

Le conseil municipal approuve le passage sur la plateforme REMOcRA

Tour du Pays Roannais

Dernière étape du Tour du Pays Roanne qui part de RENAISSON pour arriver à VIOLAY vers 15 h 40. L'arrivée sera en face de la Mairie. Le soir, il y aura des plateaux repas et un concert avec Thierry D'AVRAY. Il y aura un podium avec écran géant.

Boulangerie

La boulangerie ferme mardi prochain, le 04 juillet, pour 3 semaines, jusqu'au jeudi 27 juillet. Le service sera assuré par VIVAL, tous les jours.

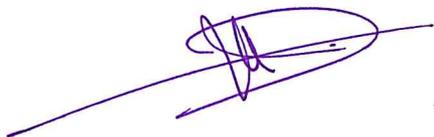
Mme le Maire regrette de ne pas avoir été avertie par les boulangers de leur fermeture annuelle.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| → 18 Juillet 2023 | 19 septembre 2023 |
| → 07 novembre 2023 | 12 Décembre 2023 |

Fait en Mairie, le 27 juin 2023,

La secrétaire de séance,
Joëlle SERRAILLE,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT

